

Quittant, en 1674, le bâtiment du Mené qui devait devenir le séminaire diocésain, Catherine et ses filles s'établirent dans de nouveaux locaux érigés près de l'église Saint-Salomon.

A l'image de celle de Vannes, d'autres maisons de Retraites se fondèrent en Bretagne : à Rennes, Saint-Malo, Quimper, Saint-Pol-de-Léon. Elles contribuèrent à attiser ce mouvement de spiritualité qui, toujours valable dans son essence, n'en fut pas moins, par la forme qu'il prit aux XVII^e et XVIII^e siècles, très caractéristique de cette époque.

P. THOMAS-LACROIX.

CATTA (le chanoine Etienne). Ed. SURIN (le P. Jean-Joseph), S. J. (1600-1665). *Poésies spirituelles suivies des Contrats spirituels*. Paris, Vrin, 1957, in-8°, 227 p., fac-sim. h. t.

Le P. Surin a laissé un nom dans l'histoire comme exorciste des Ursulines de Loudun. Son équilibre mental se ressentit de la tension d'esprit que cet office lui imposa et il ne retrouva qu'une dizaine d'années avant sa mort la tranquillité de l'âme. Le reflet de ses épreuves est visible dans ses nombreux ouvrages de mystique. Plusieurs d'entre eux ont été imprimés à Nantes où le P. Surin avait un disciple très distingué en la personne du P. Champion, son confrère, fondateur en cette ville de la Retraite des hommes. Un autre livre de Surin fut édité à Rennes par l'entremise de M^{me} du Houx qui résidait au monastère de la Visitation. Ce sujet touche donc la Bretagne par plusieurs à Vitré. Le manuscrit des Poésies et des Contrats a été retrouvé par M. Catta à Nantes dans les archives de la visitation. Ce sujet touche donc la Bretagne par plusieurs côtés. M. le chanoine Catta s'est acquitté de l'introduction et de l'édition avec la précision scrupuleuse et la profonde culture dont il a déjà donné mainte preuve.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Albert LOUGNON. — *L'Ile Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*. Paris, Larose, 1956. In 8°, 372 p., pl. et cartes. Prix : 2.560 francs.

M. Albert Lougnon est actuellement le spécialiste de l'histoire de Bourbon (Ile de la Réunion). Depuis 1932 au

moins, il lui a consacré plusieurs importantes publications de textes. Il a édité notamment la correspondance du Conseil supérieur de l'Île avec la Compagnie des Indes. Il couronne aujourd'hui ces travaux d'approche par une thèse de doctorat ès lettres, qui a reçu en Sorbonne la mention « très honorable », sur l'histoire de l'Île dans le premier quart du XVIII^e siècle (1).

Cette histoire intéresse grandement la Bretagne. Déjà dans deux articles justement recherchés et devenus très rares, parus en 1932 et 1933 dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, et qui ont été édités à part en 1934, formant un volume de 421 pages, le très savant Bourde de La Rogerie avait écrit sur *la Bretagne aux îles de France et de Bourbon*, un ouvrage qui est beaucoup plus qu'un recueil de biographies. M. Albert Lougnon maintenant prend le sujet dans son ensemble, en s'appuyant sur une documentation riche et de première main. Faut-il rappeler combien la Bretagne est touchée par la question ? La Compagnie des Indes orientales, créée en 1664, avait fini par se lasser devant les difficultés rencontrées. Moribonde, elle se décida, à partir de 1707, non pas à céder globalement son privilège mais à en transférer les avantages à des armateurs particuliers au moyen de contrats successifs. Or tous ces armateurs — qui ne paraissent pas avoir jamais formé une compagnie déclarée — étaient Malouins, épaulés par le banquier parisien Crozat, par ailleurs seigneur de trois baronnies bretonnes. Là où la Compagnie des Indes s'était découragée, les Malouins, marins éprouvés, remportèrent un plein succès. Ce sont les étapes de leurs relations avec Bourbon et Maurice que retrace, d'abord, M. Lougnon. Qu'il suffise de rappeler que ce sont eux qui, en vertu d'un ordre de Pontchartrain du 31 octobre 1714, transportèrent de Moka en Bourbon les précieuses graines qui, au bout de plusieurs années et non sans péripéties, firent la fortune des deux Mascareignes ; ce sont eux encore, qui toujours obéissant aux mêmes instructions du ministre de Louis XIV, prirent possession, au nom du roi, de l'île

(1) La thèse complémentaire a consisté dans le classement et inventaire du fonds de la compagnie des Indes aux archives départementales de la Réunion. In-8°, 356 pages.

Maurice, abandonnée depuis peu par les Hollandais, et la baptisèrent île de France (2).

Lorsqu'en 1719, la Compagnie des Indes Orientales fut absorbée par la nouvelle Compagnie des Indes fondée par Law, les armateurs malouins furent probablement indemnisés au moyen des billets ou actions du financier. Les attaches de la Compagnie des Indes avec la Bretagne restèrent très étroites du fait de l'installation de son port d'armement et de débarquement à Lorient. Cette ville devint pour le personnel de la Compagnie une seconde patrie, quand elle n'était déjà pas la première.

Il faut aussi compter que l'agent principal à Bourbon, de l'ancienne Compagnie comme de la nouvelle, Antoine Desforges-Boucher, était natif de Brest et se rattacha plus intimement à la Bretagne par ses deux mariages. C'est dire que le livre de M. Lougnon, puissamment documenté, tableau captivant des débuts difficiles d'une colonie que la plume de Bernardin de Saint-Pierre a introduite dans notre histoire littéraire, concerne tout un secteur de la vie et de la population de notre province, tout ce qui, par goût ou sous l'action des circonstances, se tournait vers les établissements français que baigne l'Océan Indien.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Jean CHOLEAU. *Métiers, « Confrairies » et corporations de Vitré avant la Révolution*. Tome IV. Les métiers de l'habillement. Vitré, Unvaniez Arvor, 1957. In 8°, p. 267-359, fig., plans.

M. Choleau qui a déjà consacré trois fascicules aux souvenirs de différents métiers vitréens, à ceux qui concernent l'habitation (t. I), l'alimentation, (t. II), l'hygiène (t. III), et qui traite de l'instruction dans le t. V, paraissant actuellement en livraisons dans la revue *Le Pays breton*, a voulu consacrer le présent volume aux artisans du tissu et du cuir : teinturiers, tisserands, tanneurs, cordonniers, etc., ainsi qu'aux confréries où dominaient ces métiers comme celle du Saint-Sacrement. Il

(2) Dans cette expression le mot *île* est un nom commun qui ne fait pas partie du nom propre, ce qui le différencie du nom de l'Île-de-France, province de la métropole. Les colons en parlant de ladite île l'appellent France, absolument.